

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2020

Le Jeudi 2 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur David LAMBION, Maire.

Convocation du : 25 juin 2020

Étaient présents : Mmes CHAPEAU Andgélika, LEMESLE Sandrine, TETELIN Marion, MM. BUQUET Thierry, FERON Guillaume, FLAMENT Gary, GODEFROY Noël, MARIN Benjamin, RABAULT Jean-Louis.

Excusé : MAUGER Philippe ayant donné pouvoir à M. FERON Guillaume

Secrétaire de séance : M. MARIN Benjamin

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal du conseil municipal du 15/06/2020 ;
2. Indemnité de budget du receveur municipal ;
3. Compte administratif et compte de gestion 2019 ;
4. Affectation du résultat ;
5. Participations communales (inscription budgétaire et fiscalisation) ;
6. Projets d'investissement ;
7. Délibération/investissement de moins de 40 000 € H.T. ;
8. Subventions aux associations ;
9. Budget primitif 2020 ;
10. Taux d'imposition 2020 ;
11. Questions diverses.

HUIS-CLOS

Délibération n° 14/2020

Vu l'ordonnance 2020-391 du 01/04/2020,

Vu l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020,

Vu l'article L. 2121-18 du CGCT,

Considérant la crise sanitaire due au COVID 19,

Considérant l'espace limité de la salle polyvalente pour respecter les gestes barrières,

Le conseil municipal à l'unanimité vote le huis clos de la séance.

1 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2020

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 a été lu, approuvé et signé par les conseillers municipaux.

2 – INDEMNITE DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Délibération n° 15/2020

Le Conseil municipal,

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder à Mme Séverine FLEURY Trésorière de Saint-Valery-en-Caux et receveur de la collectivité l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 30,49 € / 45,73 € selon la durée hebdomadaire d'emploi de la secrétaire de mairie.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Délibération n° 16/2020

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 contre, et 1 abstention,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	350 658,00
	Réalisé :	64 754,93
	Reste à réaliser :	61 780,00
Recettes	Prévu :	350 658,00
	Réalisé :	79 252,21
	Reste à réaliser :	14 434,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	805 204,00
	Réalisé :	252 672,72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	805 204,00
	Réalisé :	815 335,72
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	14 497,28
Fonctionnement :	562 663,00
Résultat global :	577 160,28

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 17/2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Séverine FLEURY, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2019 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4 – AFFECTATION DU RESULTATDélibération n° 18/2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	49 160,64
- un excédent reporté de :	513 502,36
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	562 663,00
- un excédent d'investissement de :	14 497,28
- un déficit des restes à réaliser de :	47 346,00
Soit un besoin de financement de :	32 848,72

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	562 663,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	32 848,72
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	529 814,28
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	14 497,28

5 – PARTICIPATIONS COMMUNALES (inscription budgétaire et fiscalisation)*Délibération n° 19/2020*

Sur proposition de Monsieur le Maire, et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) :

⇒ décide d'inscrire au Budget Primitif 2020 :

- la participation communale au Syndicat du Collège ainsi que la participation de gestion (environ 5 000,00 € - montant non connu à ce jour)
- la participation communale au SIVOS (environ 50 000,00 € - montant non connu à ce jour)

6 – PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020*Délibération n° 20/2020*

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'inscription au budget primitif 2020 des projets d'investissement suivants, et demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Article	Objet	Montant TTC
2181-0000	Illuminations de Noël	1 000,00 €
2188-0044	Remplacement des portes par baies vitrées, suppression arbres, remplacement lave-vaisselle et réfrigérateur/congélateur	113 078,00 €
2051-0045	Logiciel COSOLUCE (part/investissement de l'abonnement)	902,00 €
2183-0045	Achat PC Portable + remplacement Unité centrale informatique	2700,00 €
2313-0053	Travaux aménagement intérieur Mairie	40 000,00 €
2313-0074	Rejointoiement intérieur de l'église	25 000,00 €
2313-0084	Rampe accès PMR à la mairie	30 000,00 €
2121-0084	Plantations/Mairie	10 000,00 €
21568-0085	Aménagement Défense Incendie	180 000,00 €
2111-0085	Achat terrains/implantation cuves DECI	30 000,00 €
21532-0086	Raccordement /réseau assainissement des bâtiments communaux	3 200,00 €
TOTAL		435 880,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ décide l'inscription au Budget Primitif 2020 des projets d'investissement ci-dessus énoncés ;

7 – DELIBERATION CONCERNANT L'INVESTISSEMENT DE MOINS DE 40 000 €

Délibération n° 21/2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et

APRES EN AVOIR DELIBERE,

le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ de passer en investissement les immobilisations de moins de 40 000 € HT ayant un caractère de durabilité. Cette délibération est valable pour la durée du mandat.

8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Délibération n° 22/2020

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, de verser une subvention pour l'année 2020 à :

- Anciens Combattants	1 000,00 €
- Club St Christophe	2 550,00 €
- Club de Gymnastique féminine	320,00 €
- Coopérative école Gueutteville-les-Grès	700,00 €
- Coopérative école GLG (participation aux voyages scolaires)	1 500,00 €
- Club St Samson de danses de salon	320,00 €
- Association de propriétaires pour lever un indice de cavité souterraine	1 000,00 €
- Banque Alimentaire	500,00 €
- ADMR	250,00 €
- ADMR l'Assiette	100,00 €
- Clic du Caux Maritime	100,00 €
- Association de Distribution Colis Banque Alimentaire	200,00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00 €

8 690,00 €

- Décide d'imputer ces dépenses à l'article 6574 du BP 2020.

9 – BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération n° 23/2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

recettes :

FONCTIONNEMENT : 821 047,00 €

INVESTISSEMENT : 454 801,00 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ Approuve le Budget Primitif 2020.

10 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Délibération n° 24/2020

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2020 des taxes directes locales.

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau		Taux appliqués à Gueutteville-les-Grès
	national	départemental	
taxe d'habitation			
taxe foncière (bâti)	21,59	26,19	0,50
taxe foncière (non bâti)	49,72	41,87	11,01
CFE	26,45	-----	7,14

Il précise que ces taux n'ont pas augmenté depuis 2002 et demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ décide de maintenir les taux d'imposition appliqués :

taxe foncière (bâti)	0,50 %
taxe foncière (non bâti)	11,01 %
CFE	7,14 %

11 – QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'élection des délégués le vendredi 10 juillet 2020 pour les élections sénatoriales.

Saint Samson 2020 : considérant les problèmes d'organisation de la Saint Samson dus aux mesures sanitaires du COVID 19, le conseil municipal décidera ultérieurement du maintien de cette fête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

LAMBION David, maire	FERON Guillaume 1er adjoint <i>Pouvoir de M. MAUGER Philippe</i>	RABAULT Jean-Louis 2 ^{ème} adjoint
BUQUET Thierry	CHAPEAU Andgélika	FLAMENT Gary
GODEFROY Noël	LEMESLE Sandrine	MARIN Benjamin
MAUGER Philippe <i>Pouvoir à M. Guillaume FERON</i>	TETELIN Marion	